

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00046

### APPROBATION DE LA MODIFICATION N°4 DU PLU DE LA COMMUNE DE LA TALAUDIÈRE

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 01 février 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 81

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 100

#### **Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 21 février 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20161114-D20170004610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170221

**Pouvoirs :**

M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,  
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Stéphanie MOREAU donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,  
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,  
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Marc FAURE,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE,  
M. Christian FAYOLLE, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Julien LUYA,  
M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE,  
M. Gérard TARDY, M. Maurice VINCENT

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE



## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2017**

### **APPROBATION DE LA MODIFICATION N°4 DU PLU DE LA COMMUNE DE LA TALAUDIÈRE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 et L.5215-20 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-36 et L.153-41 ;

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, modifiant l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°232/2015 du 10 août 2015 portant notamment transfert de la compétence plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu ;

Vu l'arrêté préfectoral n°379 du 24 décembre 2015 portant transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de La Talaudière du 06 juillet 2015 prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de La Talaudière, en date du 25 janvier 2016 donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement par la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole des procédures de PLU engagées avant le transfert de la compétence ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 04 février 2016 acceptant la poursuite et l'achèvement des procédures d'élaboration et d'évolution du PLU engagées par la commune de La Talaudière ;

Vu l'arrêté de monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole du 01 septembre 2016 prescrivant l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de La Talaudière ;

Vu les avis des personnes publiques associées ;

Vu les conclusions de madame le Commissaire enquêteur en date du 14 novembre 2016 ;

Vu le dossier de modification du PLU de La Talaudière modifié en conséquence et joint à la présente délibération ;

Il est rappelé que cette modification a pour objet de faire évoluer le document d'urbanisme pour favoriser une densification raisonnée de son tissu urbain :

1. ajustements des périmètres des zones UA, UCa et UCb (rapport de présentation et plan de zonage) pour mieux gérer les projets immobiliers et limiter les ruptures de formes urbaines,
2. modification du règlement pour :
  - le mettre à jour suite aux dernières réformes législatives et réglementaires dans le domaine de l'urbanisme et rectifier des erreurs matérielles (suppression du COS, occupations agricoles interdites en zone UT, etc...),
  - permettre une densification plus raisonnée des différentes zones en modifiant les règles d'implantations et les hauteurs du bâti pour favoriser une meilleure insertion paysagère et urbaine et tendre vers une amélioration du cadre de vie,
3. intégration de nouvelles orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et création de cinq nouveaux secteurs d'OAP s'ajoutant à celui existant qui permettront de requalifier les espaces publics, de mieux irriguer le centre-ville et de favoriser la requalification du bâti ancien ou le renouvellement urbain selon les secteurs.

Trois personnes publiques consultées ont émis un avis sur le projet de modification, les autres ne se sont pas prononcées :

- l'INAO,
- le Pays de Saint-Galmier ont émis favorable sans observations,
- le SCOT Sud-Loire a émis un avis favorable avec des observations sur les OAP et sur des points qui n'étaient pas intégrés dans la modification,

La demande du SCoT de transformer en « obligation » la recommandation inscrite dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) en matière de traitement des eaux pluviales et en matière de débit de fuite a été prise en compte après validation de la Direction assainissement.

Les autres observations du SCoT nécessitent une approche plus globale et dépassent le cadre de cette procédure de modification. Elles seront donc étudiées dans le cadre de la révision du PLU actuellement en cours, conformément à l'avis émis par madame le Commissaire-enquêteur dans son rapport.

Le dossier de modification a été soumis à enquête publique du 19 septembre 2016 au 19 octobre 2016 et n'a fait l'objet d'aucune remarque du public.

Le dossier soumis à l'approbation est consultable sur le site :

[http://collaboratif.saint-etienne-metropole.fr/dossiers\\_plu/](http://collaboratif.saint-etienne-metropole.fr/dossiers_plu/)

Login : elussem

Mot de passe : PLU42CU

La présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet du Département de la Loire. Elle fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole et dans la commune de La Talaudière.

Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

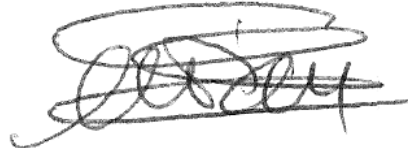
Le dossier de modification, dans sa forme approuvée, sera tenu à la disposition du public à la mairie de La Talaudière et au siège de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole aux jours et heures d'ouverture au public.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **approuve le dossier de modification du PLU de la commune de La Talaudière,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 2 abstentions.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**